








Résumé de la semaine :

- Prévisions Météo : Des gouttes mais des pluviomètres toujours bas
- Irrigation des céréales : dernier tour pour assurer la fertilité épis
- Limitation des prélèvements pour mai : en semaine et seulement de nuit !
- Nappe du Sud Vendée : du mieux mais pas de marge de manœuvre

Prévisions météorologiques des 7 prochains jours

Prévisions météo à 7 jours – STE GEMME LA PLAINE

	Mardi 11/05	Mercredi 12/05	Jeudi 13/05	Vendredi 14/05	Samedi 15/05	Dimanche 16/05	Lundi 17/05
Temps							
T° min /max (°C)	8/14	9/16	8/15	9/16	8/12	11/16	11/15
Vent (km/h)	25-35 – Ouest	15 30– Sud	25-50 Ouest	25 – Ouest	15 –40 Var	30 –50 Ouest	10 –30 Ouest
Pluie (mm)	3,7	1,9	1,1	0,3	7,8	2,8	0

Source : Météociel.fr, MAJ de 06H03

Changement de lune sous un ciel perturbé, signe d'un changement de temps ? Seul l'avenir le confirmera...

Longtemps attendues, les perturbations se succèdent mais avec des cumuls faibles et limités. Cela contribue à humidifier les premiers centimètres de sol sans pour autant recharger les réserves utiles, fortement sollicitées jusqu'à présent. Pour les 7 prochains jours, plus de 15 mm sont prévus sur le Sud Vendée avec des gouttes tous les jours...

Le mercure sera toujours sous les normales de saison avec des maximales plafonnées à 16°C.

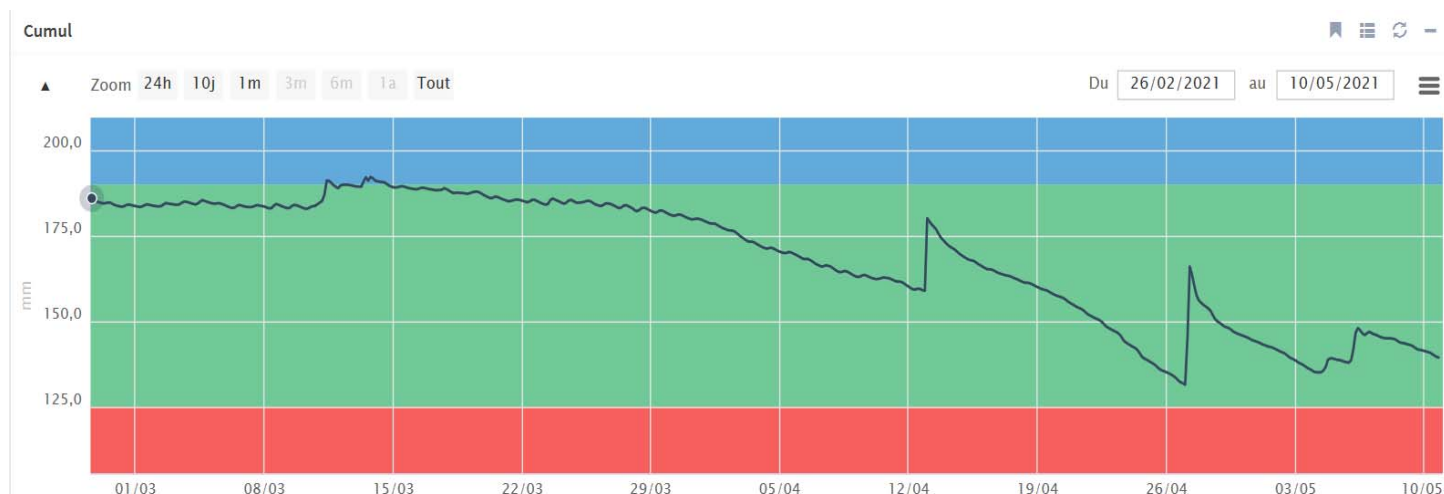
ETP aussi en berne pour la saison avec des valeurs proches de 3 mm/j.

Stade des blés et état des réserves hydriques

Les blés sont en majorité au stade épiaison depuis fin de semaine dernière. Les floraisons vont suivre d'ici 2 à 5 jours pour les parcelles les plus précoces. Les besoins hydriques sont toujours élevés avec un Kc de l'ordre de 1,2. **La fertilité épis est donc la principale composante de rendement à sécuriser**, le nombre d'épis/m² étant déjà fixé.

Parcelle de groie moyenne – Blé dur stade épiaison/floraison :

2ème tour d'eau le 27 avril dernier pour la parcelle. Situation hydrique correcte mais sans plus depuis avec une RFU déjà entamée de plus de 66 %. **Les précipitations de la semaine dernière ont simplement compensé les pertes par ETR ; bilan nul pour résumer.** La situation est donc toujours peu confortable pour assurer la fin de cycle des céréales.



Conduite à tenir :

Pour compléter les précipitations peu soutenues et remonter plus significativement les réserves hydriques juste avant la phase de floraison, **un apport de 20 -25 mm peut être envisagé dans les parcelles les plus superficielles ou/et les parcelles n'ayant reçu au mieux qu'un seul tour d'eau jusque ici**. Là aussi, il convient d'utiliser une buse adaptée pour limiter l'inertie de l'apport sur la végétation, même si cette dernière est limitée en hauteur...

<http://aqualis.fr/login>

identifiant : vendeeCA85

Mot de passe : irrigation

Semis et levées des cultures de printemps : soulagement

Si les précipitations restent faibles pour les cultures d'hiver, dont les RU ont été très fortement sollicitées de mars à avril, le cumul de précipitation a été suffisant pour assurer une humidification des lits de semences. **2 X 10 mm, avec complément le week-end, ont été très bénéfiques pour assurer enfin des levées, y compris dans les zones les plus argileuses.**

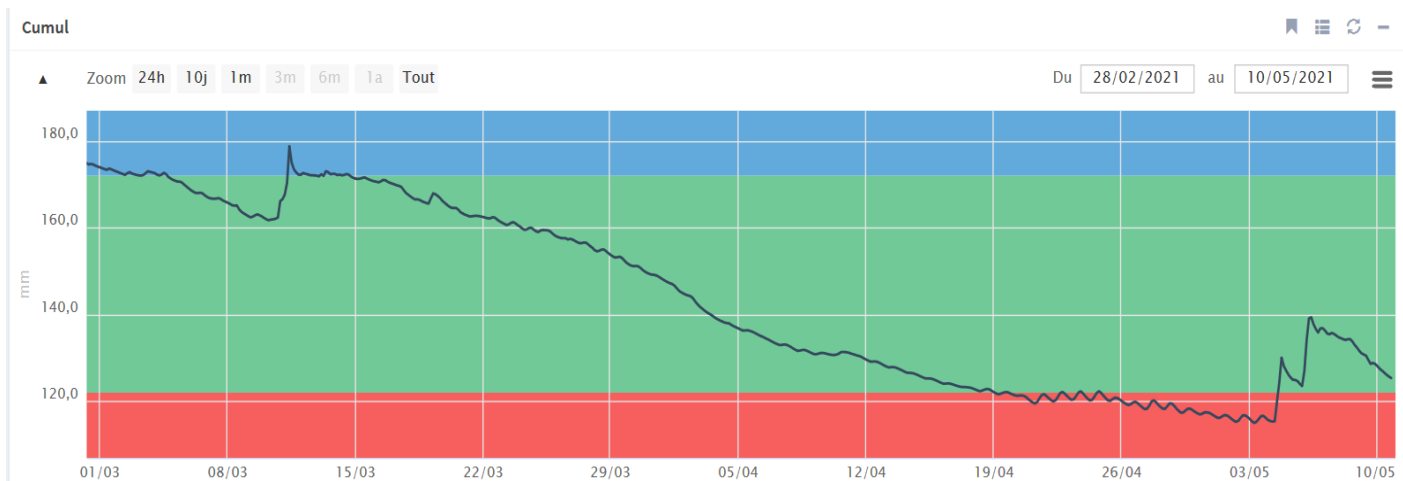
L'irrigation est donc nettement moins légitime dans la majorité des cas !

Situation hydrique des luzernes fourragères

Parcelle de luzerne fourragère de 8 mois – groie profonde.

Consommation de 50 mm de la luzerne depuis le 14 mars dernier en lien avec la reprise de végétation, bien aidée depuis une semaine par la hausse du mercure.

1^{ère} fauche le 20 avril !



Parcelle fauchée le 20 avril dernier (1^{ère} coupe). Dans l'idéal, pour aider la reprise de la végétation il conviendrait de faire un passage d'irrigation à défaut de précipitations. **Sur sols nus ou partiellement nus, il est préférable de limiter les apports à 25 mm/passage pour limiter l'évaporation post apport.** En effet si l'apport est de qualité et homogène, le risque d'évaporation est significatif en l'absence de couverture végétale. **2 passages de 25 mm espacés de 10-12 jours sont mieux valorisés qu'un seul apport de 40-45 mm en une fois.**

Restrictions d'irrigation : maintenues à l'identique pour le mois de mai

La situation climatique et hydrologique actuelle a conduit la profession agricole et les représentants des irrigants du Sud Vendée à prendre des modalités de gestion afin de concilier les enjeux agricoles tout en respectant au mieux les milieux aquatiques (nappes, eaux de surface).

Ces décisions font suite au point d'étape réalisé le 30 avril 2021, argumentés par les remontés d'index compteur du 28 avril et à l'état des indicateurs milieux.

Ces restrictions horaires sont toujours d'actualité pour la fin du mois de mai. En effet, si les indicateurs piézométriques sont moins critiques que fin avril, leurs niveaux restent très bas pour la saison. **La campagne d'irrigation est encore longue et incertaine pour lever les restrictions de fin avril.**

Rappels des décisions prises en fonction des unités de gestion :

Secteur Lay Ouest (MP12.1) Forages et Réserves Collectives :

- Interdiction d'irrigation du 30 avril 20H00 au lundi 3 mai à 08H00
- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

Secteur Lay Est (MP12.2) Forages et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

Secteur Vendée Ouest (MP13.1) Forages et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.

- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

Secteur Vendée Centre (MP13.2) Forages et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.

Secteur Vendée Est (MP13.3) Forages et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

Secteur Marais Sud Vendée (MP5.2) Prélèvements superficiels et Réserves Collectives :

- A partir du lundi 3 mai 08H00, irrigation autorisée seulement de 20H00 à 08H00 du lundi au vendredi.
- Irrigation non autorisée les week-ends (vendredi 20H00 au lundi 08H00) à partir du vendredi 7 mai.
- Non dépassement des volumes printemps ventilés

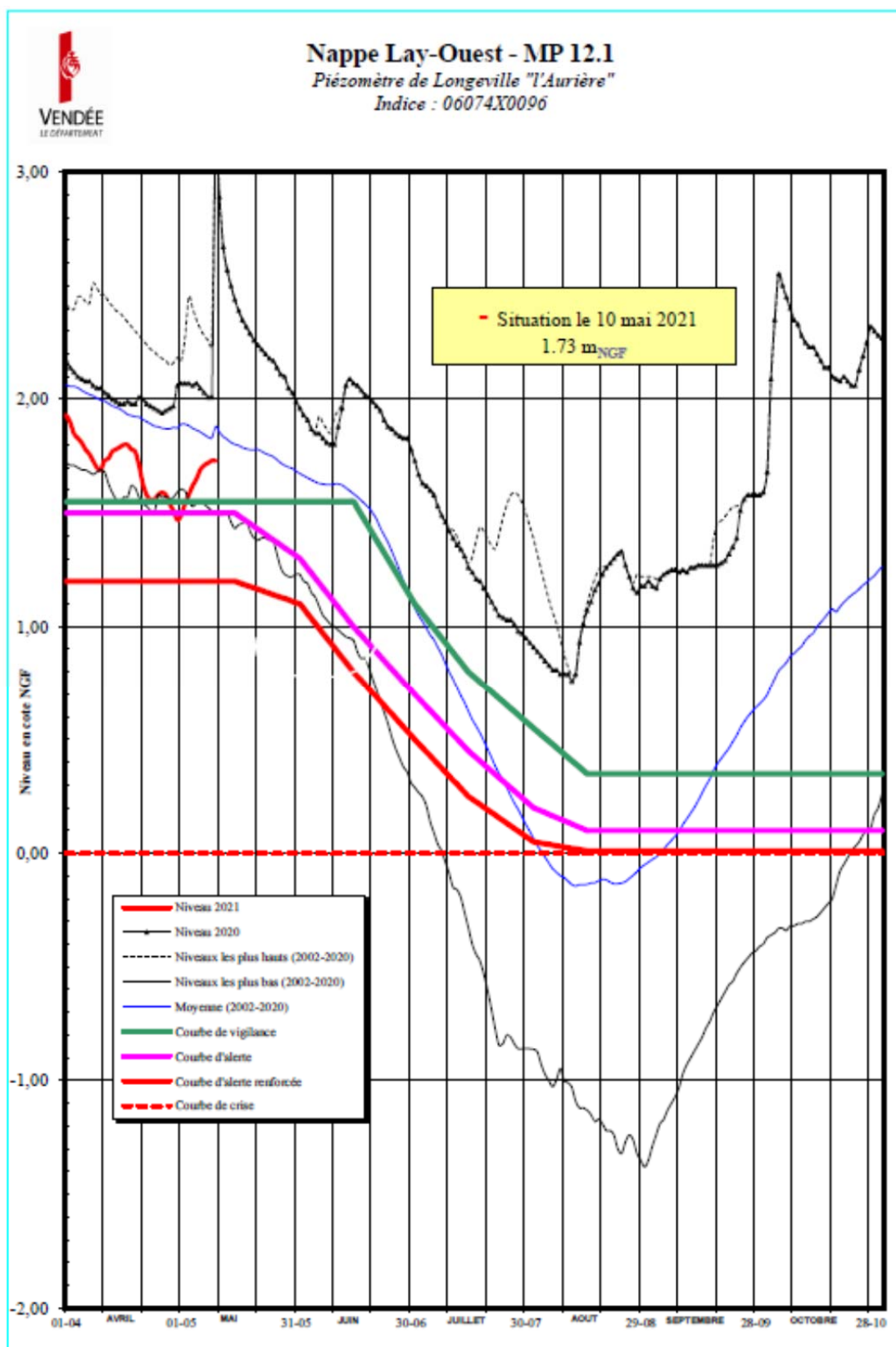
Ces modalités de gestion sont susceptibles d'être ajustées en fonction de l'état des milieux aquatiques afin de garantir l'accès à la ressource le plus longtemps possible et dans les meilleures dispositions.

Un prochain relevé d'index compteur est d'ores et déjà programmé et validé pour le 12 mai prochain afin de suivre l'état des consommations des volumes printemps.

La bonne gestion de cette situation exceptionnelle demande plus que jamais une prise de conscience et une responsabilité de toutes et tous.

Situation des nappes du Sud Vendée au 10 mai

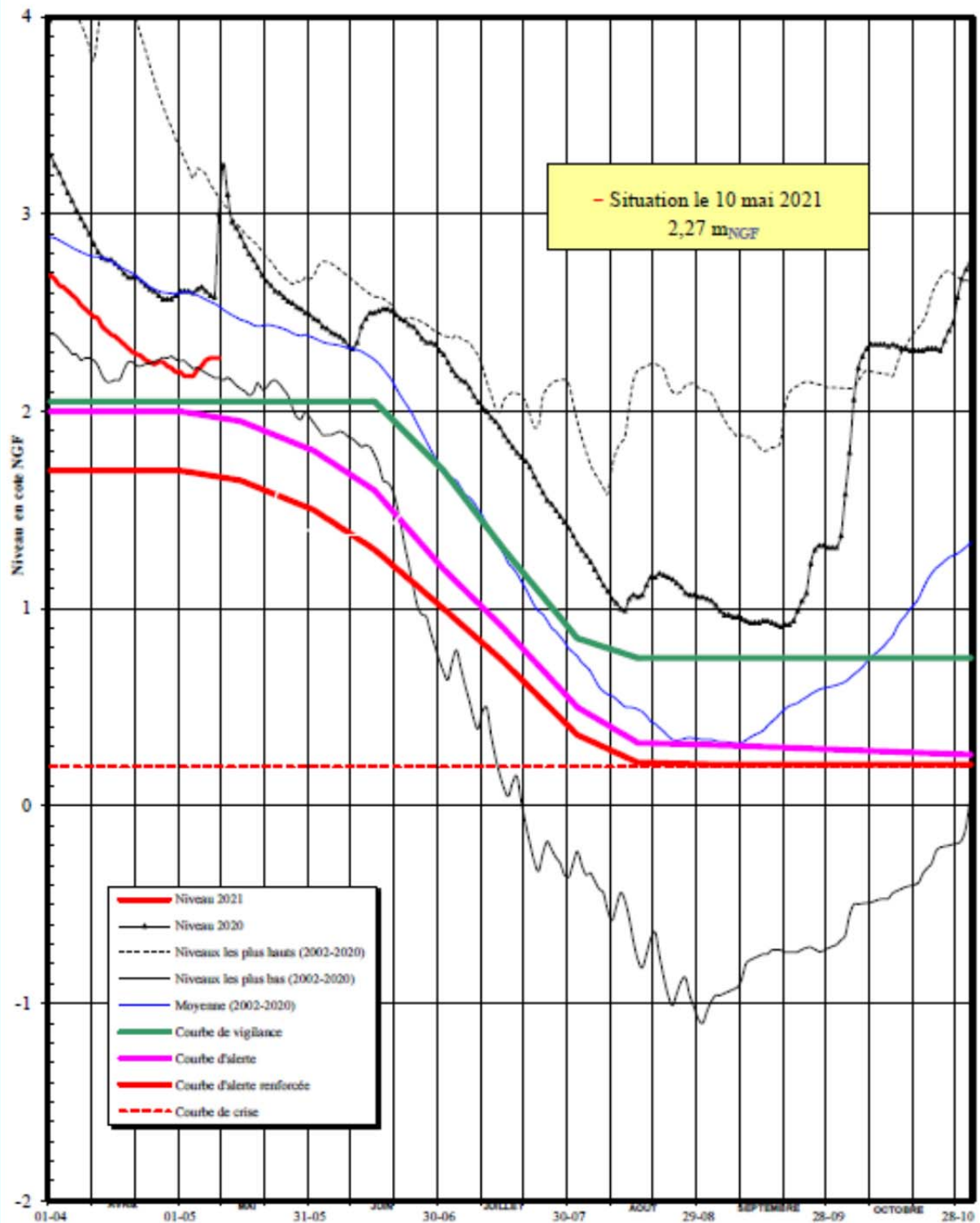
Les limitations et les arrêts d'irrigation en lien avec les précipitations des derniers jours ont contribué à stabiliser les indicateurs, voire inverser momentanément leurs baisses. **Si cela est plus rassurant que fin avril, il convient de rester prudent car les marges sont faibles.** La reprise des prélèvements, même modérée, peut de nouveau avoir un impact rapide sur les côtes piézométriques. L'objectif est de garder la main sur la gestion en restant au-dessus de l'alerte renforcée (courbe rose).



Nappe Lay-Est - MP 12.2

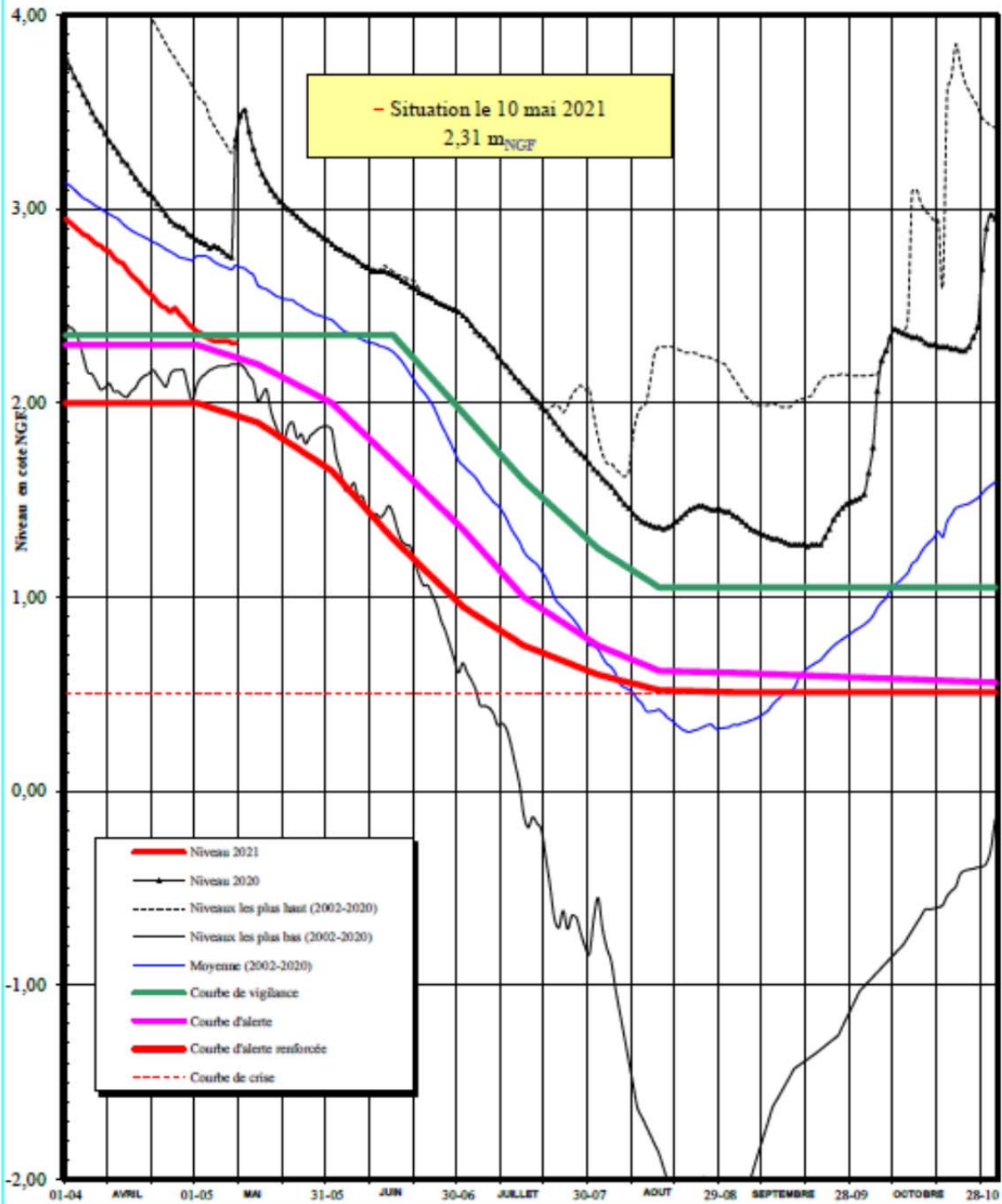
Piézomètre de Luçon

Indice : 05857X0145



Nappe Vendée-Ouest - MP 13,1

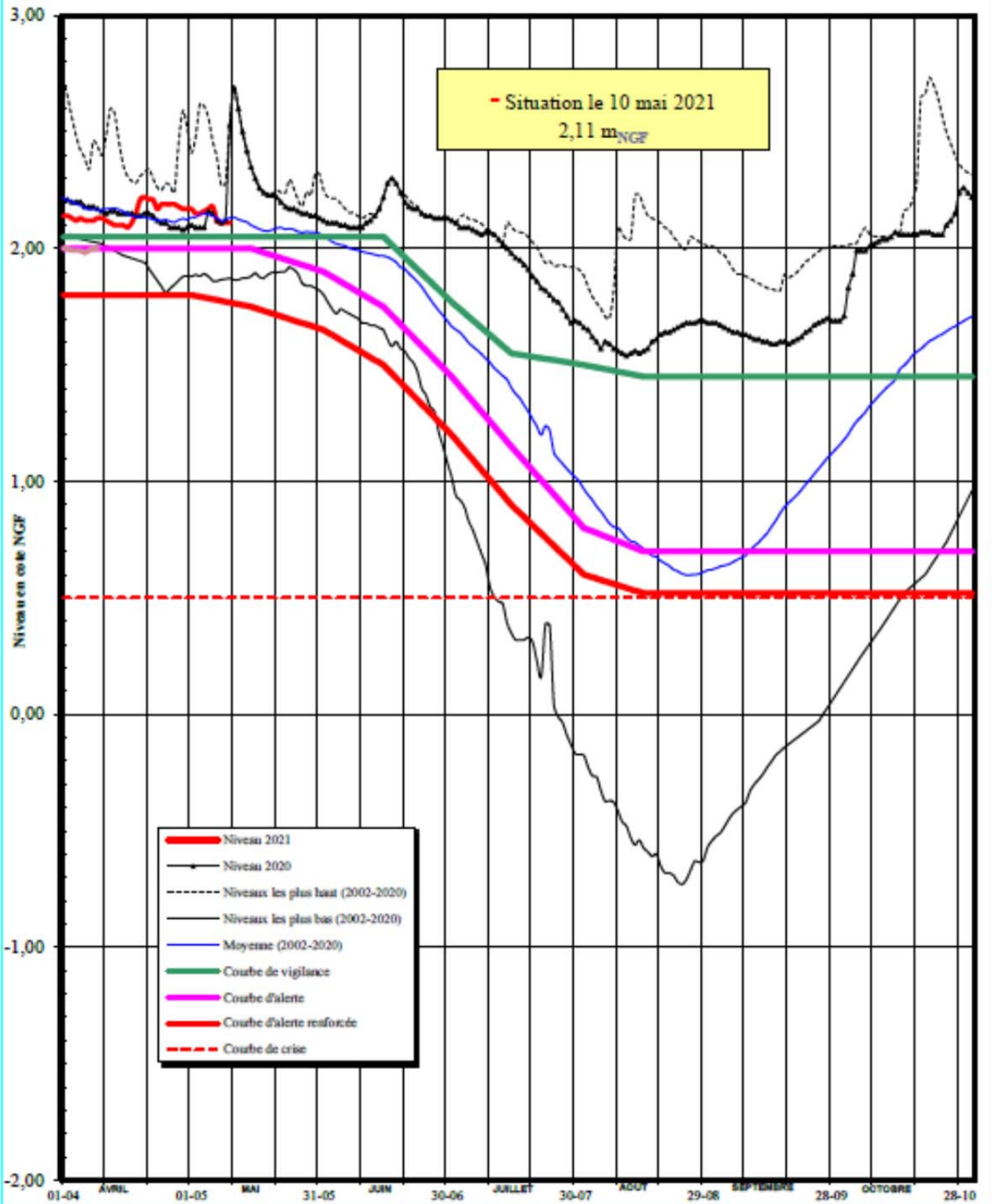
Piézomètre de St Aubin-la-Plaine
Indice : 05865X0126



Nappe Vendée-Centre - MP 13.2

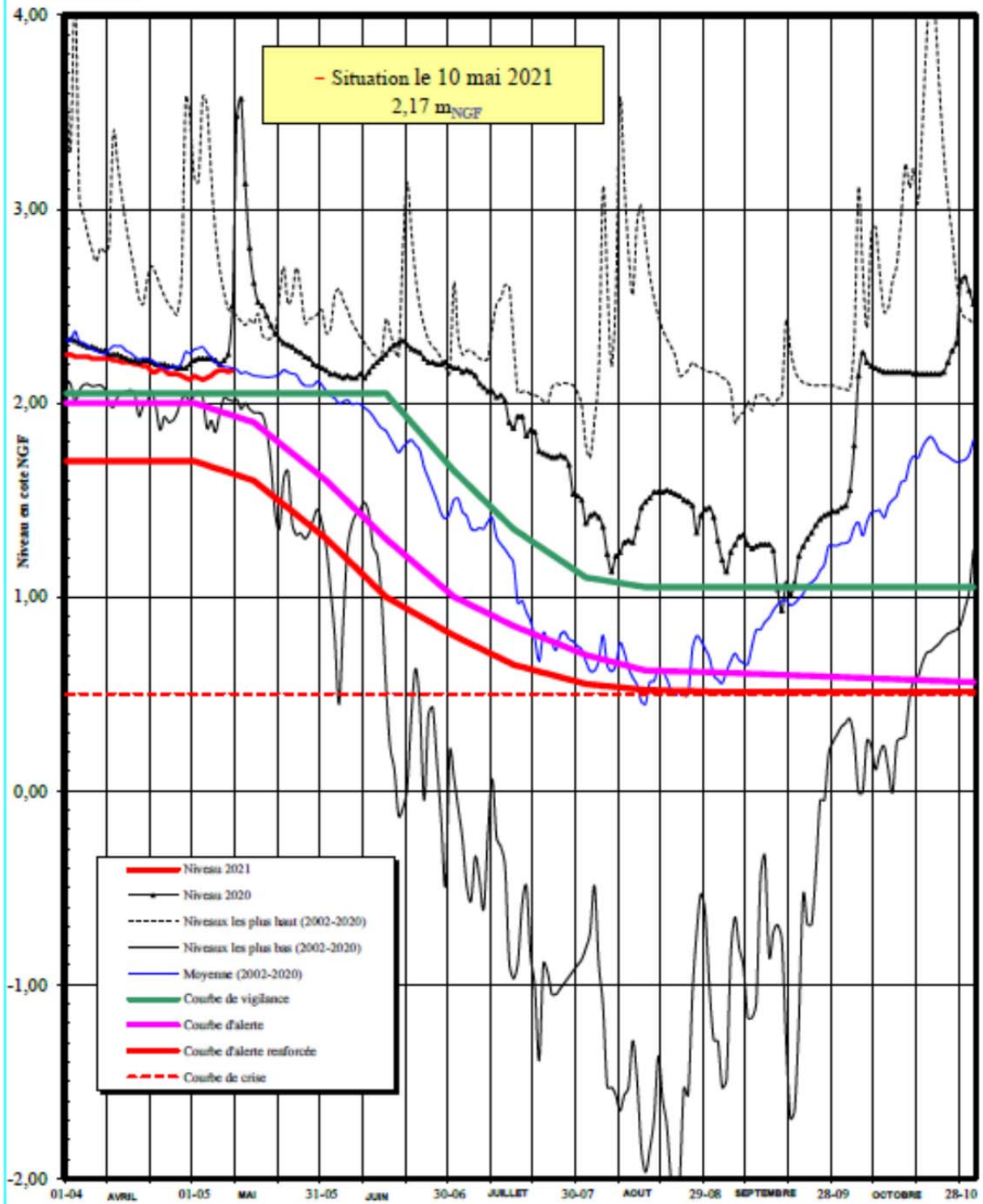
Piézomètre du langon

Indice : 06092X0584



Nappe Vendée-Est - MP 13.3

Piézomètre de Doix
Indice : 06094X0143



Nappe des Autises - MP 14

Piézomètre d'Oulmes

Indice : 06101X0202

